



2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

ARRETE DU MAIRE N° 95/2026 PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2542-2 et L 2542-3,
VU la demande d'occupation temporaire du domaine public de Madame Sophie WESTERMEYER en date du 19 octobre 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

A R R E T E :

Article 1^{er} : En raison d'un déménagement de meubles pour le futur café céramique "La Pause Créative Céramique" Madame Sophie WESTERMEYER est autorisée à stationner devant l'immeuble sis 36, rue du Docteur Deutsch à Soultz-sous-Forêts.

La présente autorisation est valable du vendredi 23 octobre 2026 au samedi 24 octobre 2026 inclus.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par Madame Sophie WESTERMEYER qui veillera à assurer la sécurité sur le chantier.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau – Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Madame Sophie WESTERMEYER,
- Archives Mairie.



Guy ALBOUI,
Adjoint au Maire de Soultz-sous-Forêts :

Il sera publié sur le site internet de la Ville de Soultz-sous-Forêts.